

**COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2017**

**SEANCE DE 11H45**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 mars 2016.
- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte administratif 2016 – *délibération*.
- Approbation du compte de gestion 2016 – *délibération*.
- Débat d'orientation budgétaire 2017 – *délibération*.
- Questions diverses.



**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU 8 MARS 2016**

Le 8 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DAMOUR, à l'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole aux Ponts-de-Cé.

.....  
**Séance de 15 heures**  
.....

Présents :

- Monsieur FOUCHER	SIAEP de la Région d'Ancenis
- Monsieur DAMOUR	CU d'Angers Loire Métropole
- Madame PERNOT	CU Nantes Métropole
- Monsieur CHUPIN	SIAEP de la Bohalle/la Daguenière
- Monsieur BORE	SIAEP de la Région de Champtoceaux
- Monsieur RIGAULT	SIAEP de la Région de Coutures
- Monsieur THARREAU	SIAEP du Layon
- Monsieur BERTRAND	SIDAEP des Mauges et de la Gâtine
- Monsieur MAUPIN	SIDAEP des Mauges et de la Gâtine
- Monsieur PERSIN	SMAEP de Montsoreau-Candes
- Monsieur BOURRE	SAEP Vignoble Grandlieu
- Monsieur DAVY	Commune de Chalonnes-sur-Loire
- Monsieur SIBILEAU	CA de Saumur-Loire-Développement

Excusés :

- Messieurs FONTENEAU	SIAEP de la Région d'Ancenis
- Messieurs RICHOU, BIGOT et Madame MAILLET	CA d'Angers Loire Métropole
- Messieurs BLINEAU, COUTURIER et BAINVEL	CU Nantes Métropole
- Messieurs CESBRON, BRISSON et COUSIN	SIAEP Vignoble Grandlieu
- Monsieur COUVREUX	SIAEP de la Bohalle/la Daguenière
- Monsieur TERRIEN	SIAEP de la Région de Champtoceaux
- Monsieur BOUFFANDEAU	Commune de Chalonnes-sur-Loire
- Madame VAN BOTHMER	SIAEP de la Région de Coutures
- Monsieur FRAPPREAU	SIAEP du Layon
- Monsieur AUBINEAU	SIAEP des Mauges et de la Gâtine
- Monsieur TALLUAU	SMAEP de Montsoreau-Candes
- Monsieur CONDEMINE	CA de Saumur-Loire-Développement
- Messieurs JOLIVET et THIBAUT	Commune de Saint Florent le Vieil
- Messieurs FROGER et BELOUIN	SIAEP de Loire Béconnais
- Madame DEVAUX et Monsieur NIVELLE	SIAEP de St Clément des Levées/ St Martin de la Place

Auditeurs :

- Monsieur AGENEAU	CU Nantes Métropole
- Monsieur DESPRETZ	Directeur Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole
- Monsieur SAINT-GERMAIN	Directeur Technique Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole
- Monsieur CHEVE	Responsable usine des eaux des Ponts-de-Cé – CU Angers Loire Métropole
- Monsieur RAMOND	Responsable Administratif et Financier Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole

Auditeur excusé :

Néant.

\* \* \*

**Monsieur le Président** accueille les membres du Syndicat au sein de l'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole en leur souhaitant la bienvenue.

La séance débute à 15 h 00, sous la Présidence de **M. Laurent DAMOUR**.

\* \* \*

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 MARS 2015

**M. Laurent DAMOUR** demande si quelqu'un a des observations à apporter.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

oOo

#### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

**M. Laurent DAMOUR** propose la nomination de **M. Gérard PERSIN**, comme secrétaire de séance, qui est acceptée.

oOo

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Présentation du résultat d'exécution 2015 par **M. Laurent DAMOUR**.

**M. Laurent DAMOUR** rappelle qu'il est important pour lui d'avoir un niveau de prévision au plus juste. Il ne voit pas la nécessité de thésauriser. Il est intéressant d'avoir une petite réserve en cas de nécessité, s'il faut engager des frais exceptionnels, mais sans aller au-delà. Aux alentours de 200 K€ c'est sans doute la jauge qui convient.

**M. Claude RIGAULT** interroge sur la ligne fête et cérémonie qui est alimentée tous les ans sans être utilisée.

**M. Laurent DAMOUR** répond qu'il serait effectivement intéressant de pouvoir organiser une visite technique suivie d'un déjeuner l'année prochaine. Nous aurons certainement des thèmes à évoquer comme la recomposition territoriale.

Les schémas de la Préfecture peuvent ne pas tenir compte de l'existence technique de nos installations, ne pas regarder si elles sont récentes ou anciennes,... on ne regarde pas les réseaux mais on raisonne dans l'absolu sur des cartes d'état-major.

**M. Pascal BERTRAND** abonde cette idée d'une préfecture raisonnant uniquement sur cartographie mais pas du tout d'un point de vue technique ou financier.

**M. Claude RIGAULT** s'interroge sur ce qui a conduit les communes des Mauges à s'engager vers un regroupement aussi large.

**M. Pascal BERTRAND** rappelle que cela relève du choix des communes, la proposition ayant recueilli un vote favorable, contrairement au schéma départemental pour l'eau pour lequel les élus ont voté contre.

**M. Laurent DAMOUR** précise que l'idée première du Préfet BURDEYRON était la constitution d'un syndicat départemental unique en Maine-et-Loire. Il pose la question de la position du représentant de l'Etat pour le département de Loire-Atlantique. En tout état de cause, il insiste sur la nécessité de conserver une structure comme le réseau Loire Alerte, car le besoin d'un suivi de la qualité de l'eau en Loire et d'une gestion des alertes, restera. Mais une réorganisation et une adaptation du périmètre sera peut-être nécessaire.

Après ces échanges, **M. Laurent DAMOUR**, Président, quitte la salle pour que le Comité puisse se prononcer sur la délibération.

**Mme Mireille PERNOT**, Vice-Présidente, présente le compte administratif 2015 :

*Les éléments constitutifs du compte administratif concernant l'exercice 2015, font ressortir les éléments comme suit :*

- résultats :

• Dépenses de fonctionnement :	73 611,71 €
• Recettes de fonctionnement :	101 184,64 €
• Résultat de l'exercice :	+ 27 572,93 €
• Résultat cumulé :	+ 207 064,64 €

*Je vous propose,*

### **DELIBERE**

1. *d'approuver le compte administratif 2015,*
2. *de décider de l'affectation de la totalité du résultat (207 064,64 €) en report à nouveau à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2016.*

A l'issue de cette présentation, **Mme Mireille VERNOT** demande s'il y a des remarques.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

**M. Laurent DAMOUR** rejoint la salle.

oOo

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

**M. Laurent DAMOUR** expose, après vérification de la prise en compte par le receveur de tous les titres de recettes et tous les mandats de paiement, que la totalité des opérations est régulière et propose d'approuver le compte de gestion 2015.

*Après s'être assuré que le receveur a pris en compte tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés par notre syndicat et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites.*

*Considérant la régularité des opérations, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

Je vous propose,

### **DELIBERE**

1. d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

oOo

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Présentation du DOB par **M. Laurent DAMOUR**.

*En recettes, il est proposé de reconduire pour 2016 le prélèvement de 1.00 € par tranche de 1 000 m<sup>3</sup> d'eau pris en Loire (sur la base des prélèvements de 2014) décidé en 2012 (ce qui constituait alors une baisse de 0.50€).*

*Cette participation conduit à une recette globale d'environ 100 000 € pour 2016. Ces recettes restent au niveau de celles réalisées sur l'exercice 2015.*

*Les dépenses récurrentes du syndicat relèvent essentiellement du fonctionnement de la Cellule Alerte. Il vous est proposé d'inscrire sur cette ligne 110 000 € sur le budget 2016, correspondant au paiement du solde des prestations de l'année 2015 et des factures attendues en 2016. Il est par ailleurs intégrée une provision de 10 000 € afin de faire face à d'éventuelles gestions de crise.*

*Les autres charges de fonctionnement fixées pour 2016 sont modestes et destinées à assurer le financement des besoins administratifs et autres frais liés à l'activité du Syndicat.*

*Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :*

<b><u>DEPENSES :</u></b>	<b>Rappel BP 15</b>	<b>PROPO BP 16</b>
• 6064 Fournitures de bureau	500 €	500 €
• 611 Exploitation de la Cellule Alerte + actions de développement	165 000 €	110 000 €
• 6132 Location de salle	0 €	0 €
• 616 Primes d'assurance	5 000 €	5 000 €
• 617 Etudes	0 €	0 €
• 6231 Annonces et insertions	0 €	2 000 €
• 6226 Honoraires	500 €	500 €
• 6232 Fêtes et cérémonies	1 000 €	1 000 €
• 6238 Impressions et divers	500 €	500 €
• 6261 Frais d'affranchissement	500 €	500 €
• 6531 Indemnités Président et Vice-Président	0 €	0 €
• 668 Frais financiers	0 €	0 €
• 6251 Frais de déplacements	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>173 000 €</b>	<b>120 000€</b>

**RECETTES :**

	<b>Rappel BP 15</b>	<b>PROPO BP 16</b>
• 74741 Participations	100 000.00 €	100 000.00 €
• 74781 Subventions agence de l'Eau	0.00 €	0.00 €
• 74782 Subventions autres organismes	0.00 €	0.00 €
• 002 Résultat reporté	179 491.71 €	207 064.64 €
<b>TOTAL</b>	<b>279 491.71 €</b>	<b>307 064.64 €</b>

Je vous propose,

**DELIBERE**

1. de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

**M. Laurent DAMOUR** précise qu'il est proposé, sur l'année 2016, le maintien du taux de prélèvement à 1€ par tranche de 1000 m<sup>3</sup> d'eau prélevée. Cette proposition conduira à diminuer le montant du résultat du syndicat. Il conviendra, lors des prochains exercices budgétaires, d'examiner une redéfinition de ce taux. Au vu des chiffres actuellement connus, ce taux devrait s'établir aux environs de 1,30€ pour 1000 m<sup>3</sup> afin d'équilibrer dépenses et recettes.

**M. Laurent DAMOUR** demande s'il y a des remarques sur ce débat d'orientation budgétaire.

**M. Pascal BERTRAND** s'interroge de l'opportunité de la conservation d'un tel excédent dans l'hypothèse où le Syndicat venait à disparaître.

**M. Olivier DESPRETZ** précise que le Réseau Loire Alerte n'est pas, en tant que tel, « menacé » par les réformes territoriales en cours puisque ces compétences ne rentrent pas dans le champ de la distribution et/ou de la production, mais celui du suivi des pollutions en Loire et de la gestion des alertes et des situations de crise.

**M. Laurent DAMOUR** confirme et précise qu'il conviendra sans doute à moyen terme de réfléchir à une nouvelle organisation pour tenir compte de la recomposition certaine des membres composant ce syndicat.

**Mme Mireille PERNOT** abonde dans ce sens et indique que ce syndicat est un outil pour surveiller les problèmes de pollution en Loire et que nous en aurons donc toujours besoin.

A l'issue des échanges, **M. Laurent DAMOUR** propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

oOo

**QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

**M. Laurent DAMOUR** lève la séance à 15h31.

oOo

La séance débute à 15 h 00, sous la Présidence de **M. Laurent DAMOUR**.

## DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

**M. Laurent DAMOUR** propose la nomination de **M. Gérard PERSIN**, comme secrétaire de séance, qui est acceptée.

oOo

## BUDGET PRIMITIF 2015

**M. Laurent DAMOUR** présente le budget primitif, en donnant des explications sur certaines lignes.

*Lors du débat d'orientations budgétaires 2016, les éléments constitutifs des dépenses et recettes du budget 2016 ont été présentés.*

*Il a notamment été retenu que la participation annuelle pour chaque adhérent serait maintenue au niveau fixé en 2012 à hauteur de 1.00€ par tranche de 1 000 m<sup>3</sup>, prélevés sur l'année 2014. Cette participation financera essentiellement la cellule d'alerte mise en place en 2005.*

*Le résultat de l'exercice 2015 s'établit à + 27 572,93 €.*

*Le résultat cumulé des exercices antérieurs est reporté dans le présent budget et s'élève désormais à + 207 06,64 €. Sur ce résultat cumulé, 20 000€ seront prélevés pour équilibrer en dépenses et recettes le budget 2016.*

*Compte tenu de ces éléments, le budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses (voir détail en annexe de la délibération) :*

**DEPENSES :**

**TOTAL 120 000.00 €**

**RECETTES :**

**TOTAL 307 064,64 €**

*Excédent budgétaire 187 064,64 €*

**TOTAL hors excédent budgétaire 120 000.00 €**

*Je vous propose,*

### **DELIBERE**

- 1. d'adopter la participation 2016 pour chaque adhérent fixée à 1.00€ par tranche de 1 000 m<sup>3</sup>.*
- 2. de voter le budget primitif 2016 qui s'équilibre, hors excédent budgétaire, à 120 000€.*

**M. Laurent DAMOUR** propose l'adoption du budget primitif du syndicat.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

oOo

**M. Laurent DAMOUR** donne la parole aux représentants du groupement **SAUR/HYDRATEC** pour présenter le bilan d'activité de la cellule d'alerte depuis 2012 (voir présentation en annexe du présent compte-rendu).

A l'issue de la présentation, **M. Laurent DAMOUR** donne la parole à ceux qui veulent la prendre

**M. Gérard PERSIN** pose la question de l'intégration de la nature du produit polluant dans les paramètres de densité.

**SAUR/HYDRATEC** répond par la négative car il s'agit d'un modèle "1 D". Il serait possible de le faire sur les parties 2D mais cela nécessiterait un développement assez lourd.

Un des objectifs du prochain contrat serait la communication auprès des industriels. La pollution est en effet de là.

**M. Laurent DAMOUR** constate qu'en fait, depuis 2012, il y a eu peu d'incident à déplorer.

**SAUR/HYDRATEC** : il y en a eu notamment en 2015 mais très vite circonscrits. Effectivement on a déploré que très peu d'incidents industriels entraînant un déversement dans la Loire (c'étaient plus des accidents routiers, d'ampleur plutôt minime, c'est à dire sans incidence réelle sur le milieu naturel....).

Pour **M. Etienne Foucher**, on ne parle pas dans ces cas de pollution mais cela peut toutefois être considéré comme de la pollution diffuse...

oOo

### **ANIMATION DU RESEAU D'ALERTE DANS LE BASSIN DE LA LOIRE ANGEVINE ET ATLANTIQUE. RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ POUR LES ANNEES 2016 A 2020 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

**M. Laurent DAMOUR**, expose :

*En 2011, lors du précédent renouvellement, la mise en œuvre et l'animation d'un réseau d'alerte dans le bassin de la Loire Angevine et Atlantique a été confiée au groupement SAUR / HYDRATEC.*

*Ce marché arrivant à échéance en mai 2016, il convient de procéder à son renouvellement.*

*La mise en œuvre de ce réseau a été décidée par les membres du comité syndical pour tenir compte du fait qu'une partie importante des populations des départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire dépend de la Loire et de ses propres nappes alluviales pour son approvisionnement en eau.*

*Les études réalisées sur les différents scénarii de pollution de la Loire, sur les conditions de transfert des polluants et sur les moyens d'alerte et de protection existants ont conduit à la décision de la création de ce réseau d'alerte et d'en confier la mise en œuvre et l'animation à un prestataire extérieur.*

*Après 11 années d'animation du Réseau, la cellule d'alerte mise en œuvre a démontré son intérêt. Afin de pérenniser notre action, il est ainsi proposé de relancer une nouvelle consultation portant sur les années 2016 à 2020.*

Le niveau des dépenses réalisées sur la période précédente est repris dans le tableau ci-dessous :

Année	Montant réalisé (chiffre CA)
2011	22 500.00€ TTC
2012	136 300.00€ TTC
2013	108 300.00€ TTC
2014	221 500.00€ TTC
2015	73 600.00€ TTC

En 2014, le haut niveau de réalisation s'explique par la concrétisation de plusieurs modélisations hydrauliques par le titulaire du marché à la demande du Syndicat. En 2015, c'est un décalage de facturation qui explique un niveau de dépenses plus réduit.

Pour la prochaine période, l'enveloppe financière estimative annuelle est de l'ordre de 100 000 € TTC fixée en rapport avec les besoins identifiés d'animation de la Cellule d'Alerte.

Conformément à l'article 35-I-4 du Code des Marchés Publics, la procédure proposée est celle d'un marché négocié.

Dans le cadre de l'article 22-I-5 du Code des Marchés Publics, il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres composée d'un Président, de deux membres titulaires et de deux suppléants.

Je vous propose de désigner :

- en qualité de Président :
  - M. Laurent DAMOUR
- en qualité de titulaires :
  - M. Marc MAUPIN
  - M. Daniel BOURRE
- en qualité de suppléants :
  - M. Pascal BERTRAND
  - M. Camille CHUPIN

Je vous propose,

### **DELIBERE**

1. D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
2. D'autoriser la signature du marché conclu avec l'entreprise retenue à l'issue de la consultation,
3. De décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
4. De désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :
  - Président : M. Laurent DAMOUR
  - Titulaires : MM. Marc MAUPIN, Daniel BOURRE
  - Suppléants : MM. Pascal BERTRAND, Camille CHUPIN
5. D'imputer la dépense correspondance à l'article 611, pour l'exercice 2011 et suivants.

Après avoir présenté la délibération, **M. Laurent DAMOUR** rappelle que voir le modèle fonctionner est très intéressant pour bien mesurer les différents effets.

**M. Gérard PERSIN** s'interroge à ce sujet de la propriété du modèle qui a été développé.

**M. Gaël SAINT-GERMAIN** répond que la question est pertinente car la réponse n'est pas aussi simple que cela. **HYDRATEC** s'engage à remettre au Réseau Loire Alerte à l'issue du marché le calculateur (c'est un logiciel informatique, un « exécutable »). Le problème se situe plus dans l'évolution ultérieure du modèle. On ne peut effectivement pas le faire directement car il faudrait aller modifier les codes d'écritures du modèle construit par **HYDRATEC** et qui lui reste sa propriété.

Ils peuvent toutefois nous remettre les fichiers propres aux données collectées mais pas plus. Donc si un autre prestataire venait à récupérer la gestion de l'outil cela impliquerait une récupération de données et une réadaptation du nouveau modèle... Cela ne facilite clairement pas l'arrivée d'un nouveau prestataire.

**M. Laurent DAMOUR** confirme que c'est effectivement un point de vigilance à avoir dans le cadre de la rédaction du futur cahier des charges.

**M. Gaël SAINT-GERMAIN** abonde en précisant que le logiciel utilisé pour développer le modèle est un outil propre développé par **HYDRATEC**.

**M. Laurent DAMOUR** répond qu'il n'est pas impossible non plus que d'autres prestataires aient peut-être aussi leurs propres outils/modèles.

**M. Gaël SAINT-GERMAIN** indique que c'est effectivement le cas mais cela les obligera à monter une interface, développer une « moulinette »...

**Mme Mireille PERNOT** demande si, dans le cadre du renouvellement de ce marché, il convient d'intégrer ou pas la mise en œuvre de la modélisation du THOUET.

**M. Laurent DAMOUR** indique qu'il est possible de prévoir cette modélisation en insérant une ligne dédiée dans le bordereau de prix.

**M. Laurent DAMOUR** propose de constituer la commission d'appel d'offres de la manière suivante :

- Titulaires : Messieurs MAUPPIN et BOURRE
- Suppléants : Messieurs BERTRAND et CHUPIN
- Président : Monsieur DAMOUR

La délibération est approuvée à l'unanimité.

A l'épuisement des questions, **M. Laurent DAMOUR**, Président, lève la séance à 16 heures 23.

Le Président,

**Laurent DAMOUR**



**COMITE SYNDICAL**

**Séance du Séance du 28 mars 2017**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Mme PERNOT, expose :

Les éléments constitutifs du compte administratif concernant l'exercice 2016, font ressortir les éléments comme suit :

- résultats :

• Dépenses de fonctionnement :	50 884,42 €
• Recettes de fonctionnement :	100 743,25 €
• Résultat de l'exercice :	+ 49 858,33 €
• Résultat cumulé :	+ 256 923,47 €

Je vous propose,

**DELIBERE**

1. d'approuver le compte administratif 2016,
2. de décider de l'affectation de la totalité du résultat (256 923,47 €) en report à nouveau à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2017.

## COMITE SYNDICAL

Séance du Séance du 28 mars 2017

### COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – Présentation synthétique

#### DEPENSES

Article	Libellé	Prévisions	Réalisations
6064	Fournitures de bureau	500,00 €	00,00 €
611	Exploitation de la Cellule Alerte	110 000,00 €	50 660,43 €
616	Primes d'assurance	5 000,00 €	0,00 €
6226	Honoraires	500,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	0,00 €
6238	Impressions et divers	500,00 €	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	223,99 €
6251	Frais de déplacements	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>120 000,00 €</b>	<b>50 884,42 €</b>

#### RECETTES

Article	Libellé	Prévisions	Réalisations
74741	Participations	100 000,00 €	100 743,25 €
74781	Subventions agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €
74782	Subventions autres organismes	0,00 €	0,00 €
002	Résultat reporté	207 064,64 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>307 064,64 €</b>	<b>100 743,25 €</b>

**RESULTAT 2015** **+ 49 858,33 €**

**RESULTAT CUMULE** **+ 256 923,47 €**

**COMITE SYNDICAL**

**Séance du 28 mars 2017**

**COMPTE DE GESTION 2016**

M. Laurent DAMOUR, Président, expose :

Après s'être assuré que le receveur a pris en compte tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés par notre syndicat et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites.

Considérant la régularité des opérations, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je vous propose,

**DELIBERE**

1. d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2016.

## COMITE SYNDICAL

Séance du 28 mars 2017

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

M. Laurent DAMOUR, Président, expose :

En recettes, il est proposé pour 2017 de diminuer de 1.00€ à 0.70 € par tranche de 1 000 m<sup>3</sup> le prélèvement d'eau pris en Loire (sur la base des prélèvements de 2015).

Cette participation conduit à une recette globale d'environ 70 000 € pour 2017. Compte tenu de la période actuelle de recompositions territoriales et dans l'attente de redéfinir à l'issue de ces évolutions le cahier des charges des missions que souhaite confier le Réseau Loire Alerte à son prestataire, le niveau de dépense est inférieur aux années passées. Les excédents cumulés constatés nous amènent à proposer pour le présent exercice une baisse du niveau de recettes nécessaire.

Les dépenses récurrentes du syndicat relèvent essentiellement du fonctionnement de la Cellule Alerte. Il vous est proposé d'inscrire sur cette ligne 45 000 € sur le budget 2017, correspondant au paiement du solde des prestations de l'année 2016 et des factures attendues en 2017. Il est par ailleurs intégrée une provision de 15 000 € afin de faire face à d'éventuelles gestions de crise.

Les autres charges de fonctionnement fixées pour 2017 sont modestes et destinées à assurer le financement des besoins administratifs et autres frais liés à l'activité du Syndicat.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

<u>DEPENSES :</u>	<b>Rappel BP 16</b>	<b>PROPO BP 17</b>
• 6064 Fournitures de bureau	500 €	500 €
• 611 Exploitation de la Cellule Alerte + actions de développement	110 000 €	60 000 €
• 6132 Location de salle	0 €	0 €
• 616 Primes d'assurance	5 000 €	5 000 €
• 617 Etudes	0 €	0 €
• 6231 Annonces et insertions	2 000 €	2 000 €
• 6226 Honoraires	500 €	500 €
• 6232 Fêtes et cérémonies	1 000 €	1 000 €
• 6238 Impressions et divers	500 €	500 €
• 6261 Frais d'affranchissement	500 €	500 €
• 6531 Indemnités Président et Vice-Président	0 €	0 €
• 668 Frais financiers	0 €	0 €
• 6251 Frais de déplacements	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>70 000€</b>

  

<u>RECETTES :</u>	<b>Rappel BP 16</b>	<b>PROPO BP 17</b>
• 74741 Participations	100 000.00 €	70 000.00 €
• 74781 Subventions agence de l'Eau	0.00 €	0.00 €
• 74782 Subventions autres organismes	0.00 €	0.00 €
• 002 Résultat reporté	207 064.64 €	256 923,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>307 064.64 €</b>	<b>326 923,47 €</b>

Je vous propose,

**DELIBERE**

1. de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.